



Renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations rurales pour améliorer la gestion du secteur rural

Le Niger a adopté en janvier 2002 une Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), révisée en Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) en octobre 2007. Son ambition est de parvenir à diminuer l'incidence globale de la pauvreté de 63% à moins de 50% à l'horizon 2015 en créant les conditions d'un développement économique et social durable, garantissant la sécurité alimentaire des populations et une gestion durable des ressources naturelles. Celle-ci constitue le nouveau cadre de référence de la politique économique, financière et sociale avec une attention particulière à l'alignement de la SDRP sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et sur les stratégies d'intégration et de lutte contre la pauvreté élaborées au niveau continental (Union Africaine et NEPAD) et au niveau régional et sous régional (CEDEAO, CENSAD, UEMOA).

Dans cette perspective, la SDRP assigne au secteur rural une place centrale, considérant qu'il peut et doit jouer un rôle moteur dans l'amélioration de la croissance économique. Dans ce contexte, il est apparu indispensable de préciser la SDRP par des stratégies sectorielles, dont la Stratégie de Développement Rural (SDR) ayant pour objectif général de « réduire l'incidence de la pauvreté rurale de 66% à 52% à l'horizon 2015 en créant les conditions d'un développement économique et social durable, garantissant la sécurité alimentaire des populations et une gestion durable des ressources naturelles ». Le document de SDR a été officiellement approuvé le 14 novembre 2003 par décret 2003-310/PRN/MRA. La SDR constitue le cadre unique de référence et de mise en cohérence pour toutes les interventions dans le domaine du développement rural. Afin de spécifier et préciser les mécanismes de la mise en œuvre de cette stratégie, un cadre opérationnel et budgétaire de la SDR a été adopté par le Gouvernement le 5 octobre 2006 (Décret N°2006-291 et 292 /PRN/MHELCD) sous la forme d'un Plan d'Action 2006–2015 détaillé et chiffré pour chacun des 23 programmes et sous programmes, et d'un Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) triennal glissant. Le CDMT, mis à jour annuellement, intègre l'ensemble des financements acquis ou attendus, sur ressources nationales ou extérieures, ainsi que les financements complémentaires à rechercher en fonction des objectifs de dépenses fixés par année. Il est établi sur la base du chiffrage global de la SDR et des capacités probables de mobilisation et d'absorption des crédits par l'administration et les opérateurs délégués.

Ce document de stratégie donne un aperçu des contraintes et des défis auxquels le monde rural fait face avant d'esquisser les grandes lignes des actions et des programmes qu'entend mettre de l'avant la puissance publique afin de relancer le développement du secteur rural et de réduire l'incidence de la pauvreté en milieu rural. Les trois axes stratégiques de la SDR sont les suivants :

1. Favoriser l'accès des ruraux aux opportunités économiques pour créer les conditions d'une croissance économique durable en milieu rural
2. Prévenir les risques, améliorer la sécurité alimentaire et gérer durablement les ressources naturelles pour sécuriser les conditions de vie des populations
3. **Renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations rurales pour améliorer la gestion du secteur rural.**

L'approche programme a été retenue comme principe de mise en œuvre de la SDR afin de pouvoir reconstituer progressivement un cadre cohérent et global pour la définition et l'exécution de la politique de développement rural et de ses composantes sous-sectorielles. Les vingt trois programmes et sous-programmes identifiés dans le document de stratégie constituent les unités opérationnelles de la SDR, dans lesquelles devront s'insérer progressivement les nombreuses activités en cours, qui contribuent déjà à la réalisation des objectifs de la SDR, ainsi que les actions futures.

Résultats et Objectifs

L'axe stratégique n°3 : **Renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations rurales pour améliorer la gestion du secteur rural**, qui vise à renforcer les mécanismes garantissant la continuité et la stabilité de l'action publique et à renforcer les organisations rurales, doit accompagner ce processus pour accroître les capacités des acteurs ruraux en matière de diagnostic, de formulation de proposition, de négociation et de mise en œuvre des actions. L'axe stratégique regroupe ainsi deux objectifs spécifiques : (i) renforcer les capacités des acteurs ruraux, (ii) améliorer la gestion du secteur rural.

Coûts estimatifs : 95,1 milliards de FCFA (2006 à 2009) et 140,7 milliards de FCFA (2010 à 2015).

PROGRAMMES

I. DEVELOPPEMENT LOCAL ET COMMUNAUTAIRE

Objectif global et objectifs spécifiques : L'objectif global du programme est d'accompagner le processus de développement local et régional à travers le renforcement des capacités et la maîtrise d'ouvrage locale. Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- i) Renforcement des capacités à la gouvernance locale.
- ii) Promotion du développement local et communautaire.
- iii) Promotion d'un développement régional équilibré et harmonieux.
- iv) Concertation avec les ONG et les associations de développement.

Coûts estimatifs : 101,7 milliards de FCFA (2006–2009) et 151 milliards de FCFA (2010–2015).

2 RECHERCHE-FORMATION-VULGARISATION

Objectif global et objectifs spécifiques : L'objectif global est de contribuer à l'amélioration des performances du secteur rural par la mise au point et l'adoption de technologies adaptées aux besoins des utilisateurs et par la formation des acteurs du développement rural.

Le programme a quatre objectifs spécifiques :

- i) Développement d'une recherche agronomique et environnementale adaptée aux besoins des acteurs ruraux.
- ii) Développement de l'appui-conseil aux acteurs ruraux.
- iii) Formation des techniciens dans les domaines agronomiques et environnementaux.
- iv) Formation des ingénieurs et des chercheurs dans les domaines agronomiques et environnementaux.

Coûts estimatifs : 6,6 milliards de FCFA (2007–2009) et 10,3 milliards de FCFA (2010–2015).

Ces coûts comprennent le fonctionnement de l'INRAN. Les crédits de la recherche sont substantiellement augmentés, d'autant plus que des fonds pour la recherche sont également prévus dans différents programmes, les programmes prioritaires, en particulier. Le Fonds National de la Recherche Agronomique (FNRA) est estimé à 200 millions de FCFA par an à partir de 2007.

3. RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS PUBLIQUES DU SECTEUR RURAL

SOUS-PROGRAMMES

3.1 RESTRUCTURATION DES INSTITUTIONS PUBLIQUES DU SECTEUR RURAL

Objectif global et objectifs spécifiques : L'objectif global du sous-programme est d'améliorer la gestion du secteur rural dans la perspective de la décentralisation. Les objectifs spécifiques du sous-programme sont :

- i) Amélioration des capacités des institutions publiques du secteur rural.
- ii) Renforcement de la coordination des acteurs du développement intervenant dans la mise en œuvre de la SDR.
- iii) Régionalisation du Plan d'Action de la SDR.

Coûts estimatifs : 2,5 milliards de FCFA (2006–2009) et 3 milliards de FCFA (2010–2015).

3.2 SYSTEMES D'INFORMATION ET CONNAISSANCE DU SECTEUR RURAL

Objectif global et objectifs spécifiques : L'objectif global du sous-programme est de contribuer à l'élaboration et au pilotage de la politique de développement rural par la production d'une information actualisée, fiable et transparente, basée sur une bonne connaissance du secteur. Le sous-programme comporte les objectifs spécifiques suivants :

- i) Production et diffusion de l'information agricole.
- ii) Production et diffusion de l'information sur l'élevage.
- iii) Production et diffusion de l'information sur l'hydraulique et l'environnement.
- iv) Production et diffusion de l'information sur l'aménagement du territoire et le développement local.
- v) Production et diffusion de l'information sur les marchés agricoles et le commerce extérieur des produits ASP Nigériens.
- vi) Mise en place du système de suivi-évaluation de la SDR.

Coûts estimatifs : 2,6 milliards de FCFA (2006–2009) et 2,7 milliards de FCFA (2010–2015).

Tableau I – Coûts axe stratégique n°3 : Renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations rurales pour améliorer la gestion du secteur rural

Programmes et sous-programmes	Coûts 2006–2009 (milliards de FCFA)	Coûts 2010–2015 (milliards de FCFA)
1. Développement local et communautaire	90,0	135,0
2. Recherche – Formation – Vulgarisation	6,6	10,3
3. Renforcement des institutions publiques du secteur rural	2,5	3,0
3.1 Restructuration des institutions publiques du secteur rural		
3.2 Systèmes d'information et connaissance du secteur rural	2,6	2,7
Programme TOTAL	101,7	151